# SYNDICAT DES EAUX EURON MORTAGNE

# COMITE SYNDICAL 22/05/2021

### Merci à la commune de Gerbéviller

Quorum habituel: 37 sur 72

37 présents + 4 pouvoir

Excusés sans donner pouvoir : 10

#### ORDRE DU JOUR 1/2

- Tarifs au 01/07/2021;
- Principe d'une DSP « distribution »
- Lancement de la procédure / concession de service « distribution » ;
- Procédure / marché de prestation de service « production » ;
- Avancement du projet Usine de Virecourt ;
- Offre de concours de Damas-aux-Bois ;
- Offre de concours de Rozelieures ;

#### **ORDRE DU JOUR 2/2**

- Offre de concours de Villacourt ;
- Régime Indemnitaire (RIFSEEP) ;
- Principe de création d'un emploi « technique » ;
- Principe d'acquisition d'un véhicule de service ;
- Répartition du capital social de l'AFL 2021;
- Questions diverses.

### SECRETAIRE DE SEANCE

### Gérard HUSSON



# REFONTE TARIFAIRE et Adoption des tarifs au 01/07/2021



# Tarifs à compter du 01/07/2021

#### RAPPEL DELIBERATION DE PRINCIPE 2020-43

- ADOPTE le principe de simplification de la structure tarifaire en abaissant le nombre de tranches de consommation de 6 à 4 de la manière suivante : 0-50m3, 51-150m3, 151-300m3, 301m3 et au-delà ;
- ADOPTE le principe d'une augmentation la part fixe ;
- ADOPTE le principe d'une progressivité de la part variable sur les tranches comprises entre 0 et 300m3 et une dégressivité de la part variable pour la tranche 301m3 et au-delà;

# Tarifs à compter du 01/07/2021

#### RAPPEL DELIBERATION DE PRINCIPE 2020-43

 ADOPTE le principe de retenir un montant de recettes de 500 000,00 € HT hors vente en gros pour établir la nouvelle grille tarifaire.

# Tarifs à compter du 01/07/2021

Avant la refonte tarifaire et le PPI 2021-2025 Recettes surtaxe BP 2021 : 518 k€

Dont 248 k€ pour la production (régie)

Après la refonte tarifaire et le PPI 2021-2025

Recettes surtaxe hors production

à partir du BS 2021 : 520 k€ / an

# Tarifs à compter du 01/07/2021

Recettes BP 2021 : 518 k€

- -Recettes BP 2021 « régie » : 248 k€
- + Recettes attendues PPI 2021-2025 : + 202 k€
- + Recettes « agent technique + véhicule » : + 48 k€

# Recettes attendues Euron Mortagne : 520 k€ / an



# Tarifs à compter du 01/07/2021

Prix prestation « production » : connu en septembre Coût production = tarif VEG :

vote en septembre pour application au 01/01/2022

Transition comptable entre les 2 modes de gestion : semestre 2 de l'exercice 2021

BS 2021 : Mobilisation des excédents de fonctionnement des 2 budgets pour assurer la transition

# Tarifs à compter du 01/07/2021

#### TRANSITION ENTRE 2 MODES DE GESTION:

Jusqu'au 31/12/2021

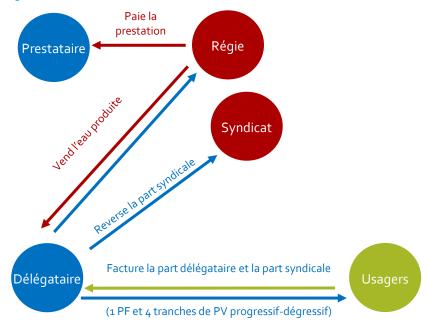


# Tarifs à compter du 01/07/2021

#### TRANSITION ENTRE 2 MODES DE GESTION:

#### A partir du 01/01/2022:





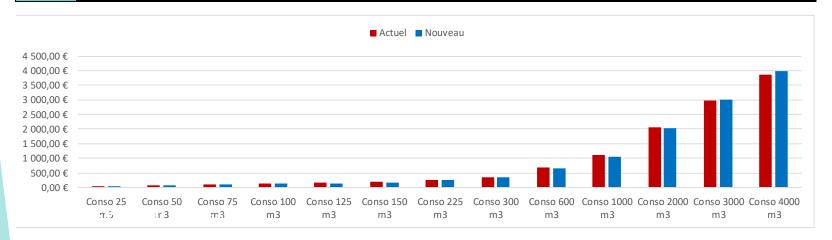


#### Tarifs à compter du 01/07/2021

#### RAPPEL SUR LA TARIFICATION ACTUELLE ET LE CHOIX D'ÉVOLUTION

		Part fixe	Part fixe	Part variable	
	Scénario 	Observations	(€ HT/an)	Décomposition en tranches	Tarif tranche (€ HT/m3)
Actuel	Tarif actuel (binôme dégressif)	Part fixe 7%	10,00	0 à 150 m3	1,1430
				151 à 300 m3	1,1430
				301 à 600 m3	1,1430
				601 à 1000 m3	1,0155
				1001 à 3000 m3	0,9446
				3001 à m3	0,8868

Name	Tarif binôme progressif-dégressif	Tranche 2 = tarif d'équilibre si binôme simple		0 à 50 m3	0,9976	
		à 4 tranches	Tranche 1 = -2% de la 2e tranche	20,00	51 à 150 m3	1,0180
			Tranche 3 = +20% de la 2e tranche		151 à 300 m3	1,2216
			Tranche 4 = -20% de la tranche 3		301 à m3	0,9773



SYNDICAT DES EAUX EURON MORTAGNE

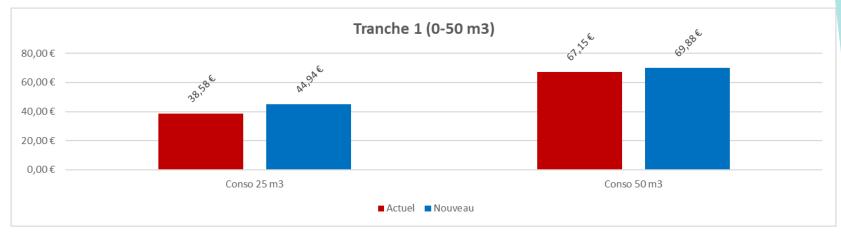
Comité syndical 22/05/2021

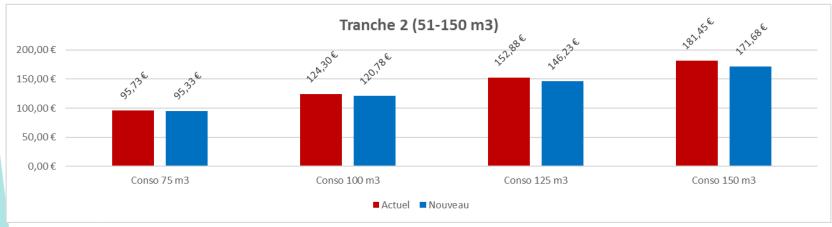
٠..را

#### **DELIBERATION 2021-12 unanimité**

#### Tarifs à compter du 01/07/2021

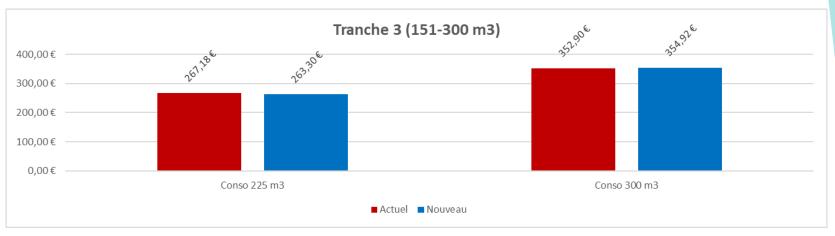
#### RAPPEL SUR LA TARIFICATION ACTUELLE ET LE CHOIX D'ÉVOLUTION

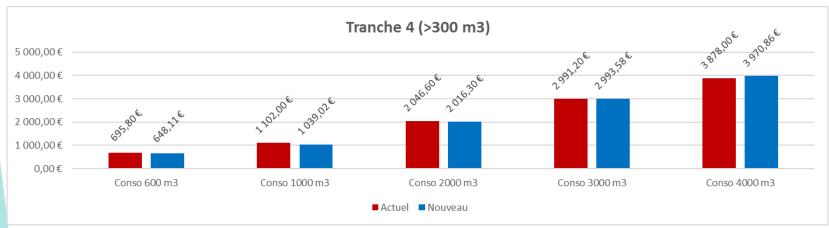




#### Tarifs à compter du 01/07/2021

#### RAPPEL SUR LA TARIFICATION ACTUELLE ET LE CHOIX D'ÉVOLUTION





# Tarifs à compter du 01/07/2021

Part syndicale uniquement

- Abonnement : 20 €
- 0 à 50 m3 : 0,9976 € HT / m3
- 51 à 150 m3 : 1,0180 € HT / m3
- 151 à 300 m3 : 1,2216 € HT / m3
- 301 m3 à au-delà : 0,9773 € HT / m3
- VEG BAYON-VIRECOURT: 0,4441 € HT / m3

# Tarifs à compter du 01/07/2021

#### SIMULATION FACTURE 120 M3

Facture type 120 m3 (RPQS)	Au 01/01/2020 en €	Simulation Au 01/01/2022 en €	Variation en %					
Part de la collectivité : simulation avant et après refonte structure tarifaire								
Part fixe annuelle	10	20	100%					
Part proportionnelle	137,16	121,14	-12%					
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	147,16	141,14	-4%					
Part du délégataire (en cas de délégation de service public) : simulation sans augmentation								
Part fixe annuelle	30,83	30,83	0,00%					
Part proportionnelle	134,14	134,14	0,00%					
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	164,97	164,97	0,00%					
Taxes et redevances								
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)			%					
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	42	42	0%					
VNF Prélèvement :			%					
Autre :			%					
TVA	19,48	19,48	0,00%					
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	61,48	59,63	-3%					
Total	373,61	365,74	-3,01%					
Prix TTC au m <sup>3</sup>	3,11	3,05	-3%					

# PRINCIPE D'UNE DELEGATIONDE SERVICE PUBLIC

« DISTRIBUTION »

#### **RAPPORT:**

- joint à la convocation
- sera annexé à la délibération

Durée DSP: 4 ans

31/12/2025 : nouvelle consultation début 2025

# LANCEMENT PROCEDURE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC

#### « DISTRIBUTION »

- Procédure allégée (art. R. 3126-1 du CCP) :
  - Eau potable quelle que soit la valeur estimée du contrat
  - Valeur estimée < au seuil européen de 5,35 M€</li>
- Valeur estimée du contrat : 2,3 M€
  - 4 x 500 k€ maxi (actuellement 550 k€ /an avec la production)
  - + 300 k€ de biens mis à disposition



# LANCEMENT PROCEDURE MARCHE PUBLIC DE PRESTATION DE SERVICE « PRODUCTION »

- Durée : 2 ans reconductible 2 x 1 an
- Etendue du besoin :
- -selon compétences transférées à la régie (statuts)
- -exploitation en 3 phases :
  - Phase « travaux nouvelle usine »
  - Phase « essais et mise en service nouvelle usine »
  - Phase « nouvelle usine »



# LANCEMENT PROCEDURE MARCHE PUBLIC DE PRESTATION DE SERVICE « PRODUCTION »

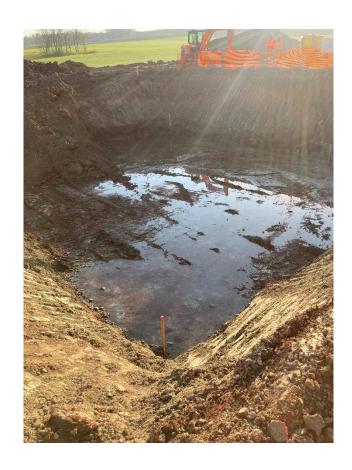
- Valeur estimée du contrat : 500 k€
  - 4 x 125 k€ (selon coûts Profils IDE issus du BPE DFA)
- Procédure formalisée car valeur estimée > au seuil européen (214 k€ pour les prestations de service)

# LANCEMENT PROCEDURE MARCHE PUBLIC DE PRESTATION DE SERVICE « PRODUCTION »

- Procédure formalisée <u>avec négociation</u> :
- •Motif de dérogation à l'appel d'offres : Marché qui ne peut être attribué sans négociation préalable du fait de circonstances particulières liées à sa nature, à sa complexité ou au montage juridique et financier ou en raison des risques qui s'y rattachent (4° de l'article R. 2124-3 du CCP)











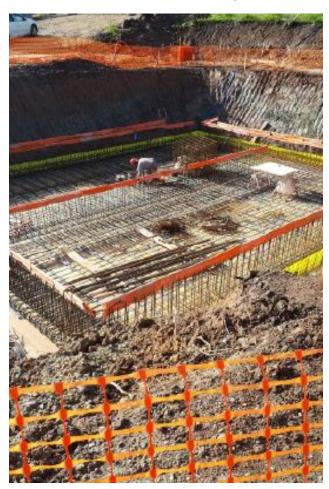
SYNDICAT DES EAUX EURON MORTAGNE

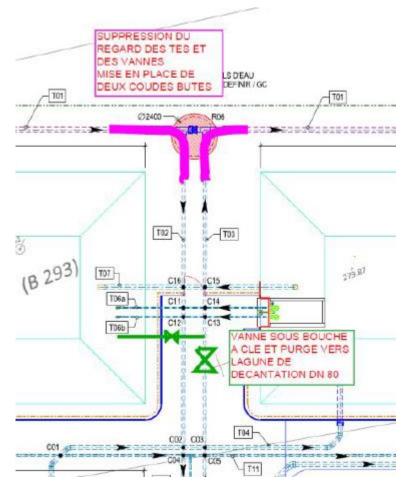
22/05/2021





















## **PRESENTATION**

**AVANCEMENT PROJET USINE** 



## **PRESENTATION**

## **AVANCEMENT PROJET USINE**



## **PRESENTATION**

## **AVANCEMENT PROJET USINE**



# Calendrier marchés « plan de relance »

Rappel PPI 2021-2025

ORIENTATION III.: renouv. cana. Transfert: 1,3 M€

3 secteurs pré-identifiés (Barbonville, Saint-Germain-Loromontzey, Rozelieures-Saint-Boingt)

ORIENTATION V.: impact projets communaux: 1 M € 3 communes (Damas-aux-Bois, Rozelieures, Villacourt)

## Calendrier marchés « plan de relance »

- acceptation offres de concours des communes par le comité : 22 mai
- lancement des 4 consultations MOE début juin
- inscription des crédits et création des opérations au BS 2021 le 19 juin
- déroulement des 4 missions MOE "AVP"+"PRO" : juillet août
- demandes d'aide à l'agence de l'eau complètes (phase MOE PRO terminée) mi-septembre dernier délai

## Calendrier marchés « plan de relance »

- <u>dernière</u> commission d'attribution des aides Agence de l'Eau "relance" : **30 novembre**
- mi-décembre : notification des aides
- janvier 2022 : possibilité de notifier les marchés de travaux et demander les emprunts (possibilité de notifier les marchés de travaux avant la notification de l'aide pour les communes s'engageant sur la somme maximale prévue au PPI)
- travaux en 2022 si les prix du marché pratiqués en 2022 ne rendent pas les procédures infructueuses
- réception fin 2022 comme l'impose l'Agence de l'Eau (sous réserve de délais compatibles dans les offres reçues)

Rappel délibération du 10/04/2021 Règles de participations communales 2021-2025 :

- -offres de concours pour 66% du coût pour les projets contribuant à l'amélioration du rendement du réseau
- -les aides Agence de l'Eau réduisent les participations communales

## Délibération n°2021-16 - unanimité

## OFFRE DE CONCOURS

#### COMMUNE DE DAMAS-AUX-BOIS

(délib CM 26/2021 du 30/04/2021)

- DEMANDE expressément au syndicat des Eaux de l'Euron Mortagne de réaliser les travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable rues du Pâquis, du Lavoir, du Moulin, Grande Rue et route de Saint Rémy;
- PROPOSE au syndicat des Eaux de l'Euron Mortagne l'offre de concours consistant à prendre en charge 66% du coût des travaux « eau potable », soit une participation financière communale estimée à 330.000,00 € HT. Le montant de l'aide de l'Agence de l'Eau sera déduit de la somme due par la commune. Le montant de la subvention du département des Vosges sera également déduite de la somme due par la commune ;
- DIT que les crédits correspondant seront inscrits en dépenses du budget de la commune à l'article
   2041582 « subventions d'équipement versées à d'autres groupements bâtiments et installations».

## Délibération n°2021-17 - unanimité

## OFFRE DE CONCOURS

#### COMMUNE DE ROZELIEURES

(délib CM du 10/05/2021)

#### demande

expressément au syndicat des Eaux de l'Euron Mortagne de réaliser les travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable rues : Rue Haute, Rue du Capitaine Durand, Grande Rue, Rue de l'école :

 propose au syndicat des Eaux de l'Euron Mortagne l'offre de concours consistant à prendre en 66% du coût des travaux « eau potable », soit une participation financière communale estimée à 198 000.00 € H.T. Le montant de l'aide de l'Agence de l'Eau sera déduit de la somme due par la commune ;

## Délibération n°2021-18 - unanimité

## OFFRE DE CONCOURS

#### COMMUNE DE VILLACOURT

(délib CM du 20/04/2021)

- DEMANDE expressément au syndicat des Eaux de l'Euron Mortagne de réaliser les travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable rues du Mont;
- PROPOSE au syndicat des Eaux de l'Euron Mortagne l'offre de concours consistant à prendre en charge 66% du coût des travaux « eau potable », soit une participation financière communale estimée à 165.033,00 € HT. Le montant de l'aide de l'Agence de l'Eau sera déduit de la somme due par la commune ;

## R.I.F.S.E.E.P à compter du 01/07/2021

R.I. = Régime Indemnitaire (ex « primes et indemnités »)

Tient compte d'éléments

1. liés au poste :

F. = Fonctions occupées (missions et activités)

S. = Sujétions (contraintes et obligations particulières)

2. liés à l'agent :

E. = Expertise (compétences et expérience : évaluation)

E.P. = Engagement Professionnel (formation, etc ...)

## R.I.F.S.E.E.P à compter du 01/07/2021

## **Contexte**:

- •Secrétaire « catégorie C » jusqu'à 2017 rémunérée par un traitement indiciaire C + 2 primes (IAT et IEMP) : 3700 € bruts pour 24 heures hebdo
- •Nécessité d'offrir une rémunération « concurrentielle » pour attirer les bonnes candidatures sur le poste technique (niveau convention collective ou collectivités avec Rifseep)

## R.I.F.S.E.E.P à compter du 01/07/2021

Besoin : cohérence de la rémunération des agents avec :

- •le niveau des fonctions, responsabilités et sujétions exercées (part fixe)
- •les compétences requises pour mener à bien les missions (part fixe),
- •les compétences acquises et/ou à acquérir (part variable),
- les objectifs fixés lors des entretiens professionnels (part variable)

## R.I.F.S.E.E.P à compter du 01/07/2021

Cadre d'emplois	Plafond IFSE (Etat)	Plafond CIA (Etat)	Part du plafond régleme ntaire retenu	Part IFSE	Plafond IFSE retenu	Part CIA	Plafond CIA retenu
adjoints administratifs territoriaux	11 340€	1 260€	<mark>30%</mark>	<mark>90%</mark>	3 402€	<mark>10%</mark>	378€
rédacteurs territoriaux	17 480€	2 380€	20%	90%	3 574,80€	<mark>10%</mark>	397,20€
adjoints techniques territoriaux	11 340€	1 260€	30%	<mark>90%</mark>	3 402€	<mark>10%</mark>	378€
agents de maîtrise territoriaux	11 340€	1 260€	30%	<mark>90%</mark>	3 402€	<mark>10%</mark>	378€
techniciens territoriaux	17 480€	2 380€	20%	90%	3 574,80€	10%	397,20€

# PRINCIPE CREATION POSTE AGENT TECHNIQUE

Besoin : disposer d'un binôme complémentaire d'assistance à la maîtrise d'ouvrage interne dès le 01/01/2022 (ou avant) pour conduire l'ensemble des dossiers du mandat :

- Assistant administratif MOA (évolution des missions du poste « secrétaire »)
- •Assistant technique MOA (actuellement assurées par le Président)

# PRINCIPE CREATION POSTE AGENT TECHNIQUE

Mission principale du poste technique :

Assister l'autorité territoriale dans le suivi des aspects techniques de la politique d'exploitation et de gestion patrimoniale eau potable dans le contexte d'organisation des modes de gestion suivant :

- 1. marché de prestations de service pour le captage et la production via régie autonome ;
- 2. contrat de délégation de service public pour le stockage, le transport et la distribution ;
- 3. marchés publics de prestations et/ou de travaux dans le cadre de la gestion patrimoniale (hors prestations et travaux confiés par les contrats d'exploitation).

# PRINCIPE CREATION POSTE AGENT TECHNIQUE

- Temps complet
- Ouvert sur grades de la filière technique cadre C et cadre B jusqu'à technicien principal 2CL
- Coût temps complet maxi : 48 k€ / an pour un contractuel sur la base de la grille « technicien » échelon 11

## **PRINCIPE**

## ACQUISITION D'UN VEHICULE DE SERVICE

## Besoin:

- Nombreux marchés de travaux à suivre = multiplication des déplacements avec véhicules personnels
- Suivi et contrôle DSP par poste technique « terrain » = véhicule
- Identification « SIE » sur le territoire

# PRINCIPE ACQUISITION D'UN VEHICULE DE SERVICE

- Achat local VS UGAP
- Fourgon entrée de gamme neuf
- Budget annuel 8 k€ maxi tout compris dont 20 k€ maxi d'achat à amortir sur 5 ans
- Marché de gré à gré (délégation du président)

# Répartition du Capital social de la SPL X-DEMAT

377 actions vendues depuis le 01/01/2020 108 achetées (sortie de 9 actionnaires dont Région GE) 12838 actions réparties au 7 juin 2021

# Répartition du Capital social de la SPL X-DEMAT

- le Département de l'Aube : 6 563 actions soit 51,12 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 873 actions soit 6,80 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 330 actions soit 2,57 % du capital
- le Département de la Marne : 569 actions soit 4,43 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 293 actions soit 2,28 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 447 actions soit 3,48 % du capital, social,
- le Département de la Meuse : 530 actions soit 4,13 % du capital social,
- le Département des Vosges : 476 actions soit 3,71 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 2 757 actions soit 21,48
   % du capital social.

## Questions diverses:

- sécurisation
- offre d'achat terrain réservoir Essey-la-Côte
- problème PC Loromontzey sur cana Eternit
- Marché de travaux Moriviller : 39825 € HT à STPI

PROCHAINE REUNION: samedi 19 juin 2021 (vote CA2020, BS2021, RAD2020 ...)

Comité syndical 22/05/2021